

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Lionel ROUSSET à Joël BEZANGER, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 26 Mars 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENTE SEANCE

Séance du 4 mars 2025 : Philippe BRUGERE indique avoir reçu deux observations, toutes deux relatives à la délibération sur le droit de place. Sandra CHARRIERE souhaite que soit ajouté qu'elle s'est interrogée sur la nécessité de faire payer un droit de place aux commerçants, et Catherine NIRELLI a posé la question consistant à savoir si les commerçants étaient avisés de ce futur droit de place, Jean-Pierre SAUGERAS répondant que les commerçants ont tous eu l'information en réunion publique. Toutes ces remarques sont intégrées au compte rendu soumis au vote

Approuvé à L'UNANIMITE

II- INFORMATIONS :

Philippe BRUGERE informe les membres du conseil :

- **Présentation des missions réalisées par l'équipe espace vert du Centre Technique Municipal et participation aux réalisations de dossiers Villes et Villages fleuris** : l'équipe animée de Justine, Julien, Léo et Gaëtan, expose leurs travaux durant l'année civile, ainsi que les choix professionnels effectués, pour permettre à la collectivité d'être reconnue parmi les plus beaux détours, conserver son label Ville fleurie, mais aussi, permettre un usage différent de l'eau ou bien encore du chauffage, dans la phase production et durant toute la fleuraison ;
- **Route des Hêtres** : Jean-Pierre SAUGERAS indique que certains arbres seront coupés car trop vieux et pouvant tomber, que ces arbres seront remplacés par des feuillus, et que cette voie sera classée « voie verte pâle » ;
- **Travaux de la Cour d'École et parcours d'équilibre** : Alain VERMOREL donne le planning des travaux de la cour d'école, en précisant que ce chantier débutera le 22 avril 2025 pour reprendre en juillet, notamment l'espace devant le restaurant scolaire ; l'adjoint précise que ce chantier aura lieu en veillant tout particulièrement à la sécurité des enfants scolarisés ;
- **Opération Restauration Immobilière et opération façades** : Ph BRUGERE indique l'avancement et précise qu'une communication est prévue en interne avec les fonctionnaires de l'Hôtel de Ville, afin que chacun puisse répondre aux différentes sollicitations en la matière, pour permettre aux contribuables Meymacois de disposer des aides publiques adéquates ;
- **Réunion cantonale** : J-P SAUGERAS indique que lors de cette réunion, Pascal COSTE, Président du Département de la Corrèze, a indiqué que la loi relative à l'artificialisation des terres, pourraient retarder le projet de déviation de Meymac ; par ailleurs, lors de cette réunion, il a été annoncé que le pont permettant de relier Ambrugeat à Meymac devrait subir de lourds travaux ;
- **Raccordement optique** : J-P SAUGERAS précise que le raccordement sera terminé fin 2026 pour le territoire de Meymac, et invite les usagers à anticiper ce changement de pratique, compte tenu que le réseau cuivre disparaîtra à cette occasion ;
- **Maison Médicale** : Ph BRUGERE indique que ce chantier a débuté comme chacun a pu le constater. J-P SAUGERAS précise qu'il serait terminé au 2ème trimestre 2026.

- **DECISIONS prises par M le Maire depuis le précédent conseil de ce début mars (prix TTC) :**

2025-03-14 : Dans le cadre du projet privé d'une résidence seniors notamment, il est prévu la réalisation sur l'emprise de la voie communale, la réalisation de tranchées d'assainissement pour viabilisation ; ce marché public de travaux d'assainissement est conclu avec la société anonyme RMCL sis 1 Gare de Vebret 15240 VEBRET pour un montant HT de 23.243,10 € soit 27.891,72 € TTC.

2025-03-15 : Dans le cadre du marché du Soubise, un avenant n°2 au lot 2 – gros oeuvre est conclu avec l'entreprise SARL KESKIN, titulaire du lot n°2 – Gros œuvre concernant des moins-values (linteaux, jambages, tranchées...) et des plus-values (remplacement de dalles ...) pour un montant total de - 11 732.84 € HT ; le nouveau montant du lot n° 2 est de 89 549.32 € HT soit 107 459.18 € TTC.

2025-03-16 : Dans le cadre de l'extension du réseau de distribution publique en énergie électrique relative à la « Maison des Séniors », il est acté un engagement avec le Syndicat de la Diège, pour des travaux de génie civil pour la coordination avec d'autres réseaux. Les opérations de câblage et de raccordement restent à la charge du Syndicat.

2025-03-17 : Un contrat de prolongation est passé avec les sociétés Newfi et Défébril concernant la poursuite de la location et assistance de 8 défibrillateurs pour une durée de 2 ans à compter du 15 avril 2025 pour un montant de 276.80 € HT soit 322.16 € TTC par mois.

2025-03-18 : Prenant acte que les propriétaires de la SCI Dar es Salaam, représentée par Frédéric WORINGER, co-gérant de la SCI, sollicitant une subvention pour la réfection des volets de la maison « Gaye-Bordas », façade nord côté place du Bûcher, dont les devis détaillés sont évalués à 6.406,86 € TTC, soit 5.906,24 € HT, il est décidé d'octroyer une subvention façade de 2.362,50 €, qui sera versée après réalisation des travaux, dûment constatés par la commission municipale.

III - PROJETS DELIBERATIONS -

DELIBERATION N° 2025-02-01 A- COMPTE DE GESTION 2024- BUDGET GENERAL

Sur la forme, Philippe BRUGERE indique aux élus qu'ils ont tous été destinataires du Compte de Gestion de Commune. C'est la dernière année que les élus disposent de ce document. A compter de l'année prochaine, les élus approuveront un Compte Financier Unique qui globalisera le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

M le Maire rappelle que ce Compte de Gestion provient de la Direction Départementale des Finances Publiques. L'Adjoint aux finances souhaite faire quelques commentaires du document transmis aux élus préalablement à la séance.

- **Les immobilisations** (actif immobilisé = patrimoine communal) intègrent les investissements réalisés, l'actif immobilisé atteint la valeur nette d'amortissement de 47.607.220 €, décomposé de 14,759 millions d'€ de constructions, et de 16,231 millions d'€ de voirie ;

- **La dette** de la Commune était de 272.269 € au 31/12/2024, la dette communale continue donc de baisser sensiblement, bien inférieure à celle de 2014, pour rappel, quelques trois millions de dette ;

- **Le risque des dettes cumulées des budgets annexes** (budgets eau, assainissement, réseau de chaleur, qui dépendent donc de la Commune) et des emprunts cautionnés sont en quasi-stagnation, du fait de la diminution de l'endettement des budgets annexes. ;

- **Les disponibilités « bancaires »** (actif circulant) sont de 692.803 € fin 2024, contre 2.258.222 € fin 2023. Les disponibilités ont donc nettement baissé nécessitant un important travail pour demander le versement des subventions notifiées, afin d'éviter le recours à l'emprunt ou à une ligne de trésorerie ;

- **Il n'y a pas de provision pour charges.**

Le résultat de l'exercice 2024 est en concordance avec celui qui vous sera présenté lors du Compte Administratif, soit plus de 994.000 €, nettement supérieur aux dernières années.

Philippe BRUGERE demande si des élus souhaitent prendre la parole ou poser des questions avant de passer au vote ?

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle pas d'observation de sa part.

Le Conseil municipal approuve A L'UNANIMITE le compte de gestion 2024 du budget général

DELIBERATION N° 2025-02-01- B COMPTE DE GESTION 2024- budget ANNEXE EAU POTABLE

Philippe BRUGERE indique aux élus qu'ils ont tous été destinataires du Compte de Gestion de l'eau potable. M le Maire informe qu'il s'agit du document provisoire tant qu'il n'est pas voté. M le Maire souhaite faire quelques commentaires.

- **L'actif** et le passif s'équilibrent à 3.349.580
- **étant précisé qu'il n'y a pas d'endettement sur ce budget,**
- **et qu'aucune provision pour charge n'est établie.**
- **Le résultat de l'exercice 2024** est en concordance avec celui qui vous sera présenté lors du Compte Administratif, soit + 31.490 €, approximativement identique à celui de 2023.

Philippe BRUGERE demande si des élus souhaitent prendre la parole ou poser des questions avant de passer au vote ?

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle pas d'observation de sa part.

Le Conseil municipal approuve A L'UNANIMITE le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'eau potable

DELIBERATION N° 2025-02-01- C COMPTE DE GESTION 2024 - budget ANNEXE ASSAINISSEMENT

Philippe BRUGERE indique aux élus qu'ils ont tous été destinataires du Compte de Gestion de l'assainissement collectif. M le Maire informe qu'il s'agit du document provisoire tant qu'il n'est pas voté. M le Maire souhaite faire quelques commentaires.

- Actif et passif s'équilibrent à 5.634.492 € fin 2024 contre 5.483.070€ en 2023 ;
- L'actif immobilisé net d'amortissement progresse fortement, s'établissant à 5.634.492 € contre 4.849.305 € fin 2023 ;
- La dette de ce budget annexe est de 206.827 € contre 226.117,15 € au 31/12/2023, soit un faible montant s'il est comparé avec les 10 précédents exercices ;
- Le résultat de l'exercice 2024 est en concordance avec celui qui vous sera présenté lors du Compte Administratif, et il n'y a pas de provision pour charges.

Philippe BRUGERE demande si des élus souhaitent prendre la parole ou poser des questions avant de passer au vote ?

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle pas d'observation de sa part.

Le Conseil municipal approuve A L'UNANIMITE le compte de gestion 2024 du budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire indique que lors du vote du futur CFU, l'actif va nettement augmenter du fait des travaux d'assainissement en cours, et précise que ces deux millions de travaux auront été réalisés, d'une part, sans modifier la redevance payée par les usagers, et d'autre part, sans recourir à l'emprunt.

Par ailleurs, Ph BRUGERE indique que les structures publiques seront prochainement visitées dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public lancée par la collectivité.

DELIBERATION N° 2025-02-01- D COMPTE DE GESTION 2024- budget ANNEXE LOTISSEMENT

Philippe BRUGERE indique aux élus qu'ils ont tous été destinataires du Compte de Gestion du Lotissement. M le Maire informe qu'il s'agit du document provisoire tant qu'il n'est pas voté. M le Maire souhaite faire quelques commentaires.

- **La dette** n'existe plus, mais il existe une dette à l'égard du budget principal ;
- **La valeur des terrains restant à vendre est supérieure à la dette**, ce qui veut dire, que lorsque tous les terrains seront vendus, il faudra que le Budget principal vienne combler le manque de recettes, sauf à modifier déjà la valeur des terrains qui restent à vendre.

Philippe BRUGERE demande si des élus souhaitent prendre la parole ou poser des questions avant de passer au vote ?

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle pas d'observation de sa part.

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, approuve le compte de gestion 2024 du budget annexe Lotissement.

DELIBERATION N° 2025-02-01- E COMPTE DE GESTION 2024- BUDGET ANNEXE RESEAU CHALEUR

Philippe BRUGERE indique aux élus qu'ils ont tous été destinataires du Compte de Gestion du Réseau de Chaleur. M le Maire informe qu'il s'agit du document provisoire tant qu'il n'est pas voté. M le Maire souhaite faire quelques commentaires.

Chacun peut constater l'équilibre actif passif à 1.590.520€. La dette de ce budget annexe est de 588.017,27 € fin 2024 contre 633.028,67 € fin 2023.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle pas d'observation de sa part.

Après le vote de ces cinq délibérations, Philippe BRUGERE souhaite remercier vivement les agents du service financier de la Commune pour leur travail quotidien. Il sait combien leurs missions sont délicates, tant avec les entreprises extérieures qui travaillent pour la Ville, pressées d'obtenir des encaissements, et la DDGFIP chargée de contrôler les titres et mandats budgétaires.

Malgré un contexte économique difficile depuis plusieurs années, l'investissement de la collectivité, notamment celui du budget principal, a connu une forte hausse qui en cascade a généré un accroissement de l'activité administrative et financière, nécessitant sérénité, conseil, vérification, et diplomatie.

DELIBERATION N° 2025-02-02-A DESIGNATION PRESIDENT DE SEANCE

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes ; il a pour objet de présenter les résultats de l'exécution du budget. A cet effet, le compte administratif compare :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- D'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet d'en assurer le contrôle. Les résultats du compte administratif 2024 sont retracés dans la délibération rapportée par Monsieur Jean-Pierre SAUGERAS.

Aux termes de l'article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président ; le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Ph BRUGERE propose donc de désigner comme Président de séance, Monsieur Jean-Pierre SAUGERAS.

A L'UNANIMITE

DESIGNE Jean-Pierre SAUGERAS comme Président de séance

DELIBERATION N° 2025-02-02-B COMPTE ADMINISTRATIF 2024- BUDGET GENERAL

Le Maire s'étant retiré, Jean Pierre SAUGERAS donne connaissance au Conseil Municipal du Compte Administratif 2024 de la Commune. Ces documents ont été adressés en amont de la séance et les élus ont eu douze jours pour les étudier et si besoin poser des questions. M le Maire-Adjoint précise également que ce compte administratif a été préalablement étudié lors de la commission finances du 12 mars 2025 et que tous les élus ont été destinataires du diaporama présenté en commission des finances.

Ce Compte Administratif fait mention des dépenses et recettes définitives au titre de l'année 2024, comme suit :

Section de fonctionnement CA 2024 :

Chapitres	CA 2023	CA 2024	CA 2023 / 2024
011	1.213.391,42	1 177 055,17	-3%
012	1.516.749,03	1 628 719,46	+7,3%
Péréq°	22.051,00	25 544,00	+15,4%
65	462.320,47	383 187,62	-17,1%
66	24.639,90	16 542,87	-32,9%
67	176.828,49	240 964,81	+36,3%
Dépenses	3.415.990,31	3 472 013,93	+1,64%

			Sous l'inflation
64	34.047,95	32 321,08	-5,1%
70	188.622,96	168 509,50	-10,7%
73	2.630.964,28	2 568 250,85	-2,4%
74	926.303,14	1 170 071,47	+26,3%
75	142.021,52	405 962,75	+185,8%
77	1.689,00	95 980,37	+5582,7%
042	24.543,78	25 006,02	+1,9%
Recettes	3.948.192,63	4 466 102,04	+13,1%

M SAUGERAS présente ensuite la section d'investissement et notamment certaines opérations :

Acquisition de matériel (dont balayeuse) et cautions	195 537,35
Travaux de voirie, réseaux eau pluviale	499 332,62
Travaux en régie	25 006,02
Places du centre ancien historique	289 138,60
MO solde chaufferie	4.148,52
Fond de concours commerces façades	4 412,31
Remboursement capital Emprunt	114 952,79
TOTAL INVESTISSEMENTS REALISES	2 613 098,03
RAR	875 279,05
SOIT UN TAUX D'ENGAGEMENT DE	83,70 %

... démontrant que l'investissement historiquement très élevé, l'un des plus élevés du Limousin pour une commune de la strate, n'était pas un effet d'annonce, mais a été en grande partie réalisé ou engagé, démontrant une vraie sincérité comptable.

Enfin, les recettes de la section d'investissement s'établissent ainsi

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024
Recettes	4 167 834,60	2 371 825,23
RAR		1 497 857,50

De fait, il n'y a pas eu utilité de recourir à l'emprunt, même si celui-ci a été signé en 2024 pour assurer un taux d'emprunt, permettant de pouvoir solliciter le versement du capital en juin 2025, dernier délai.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice écoulé, **A L'UNANIMITE (Le Maire s'étant retiré)**

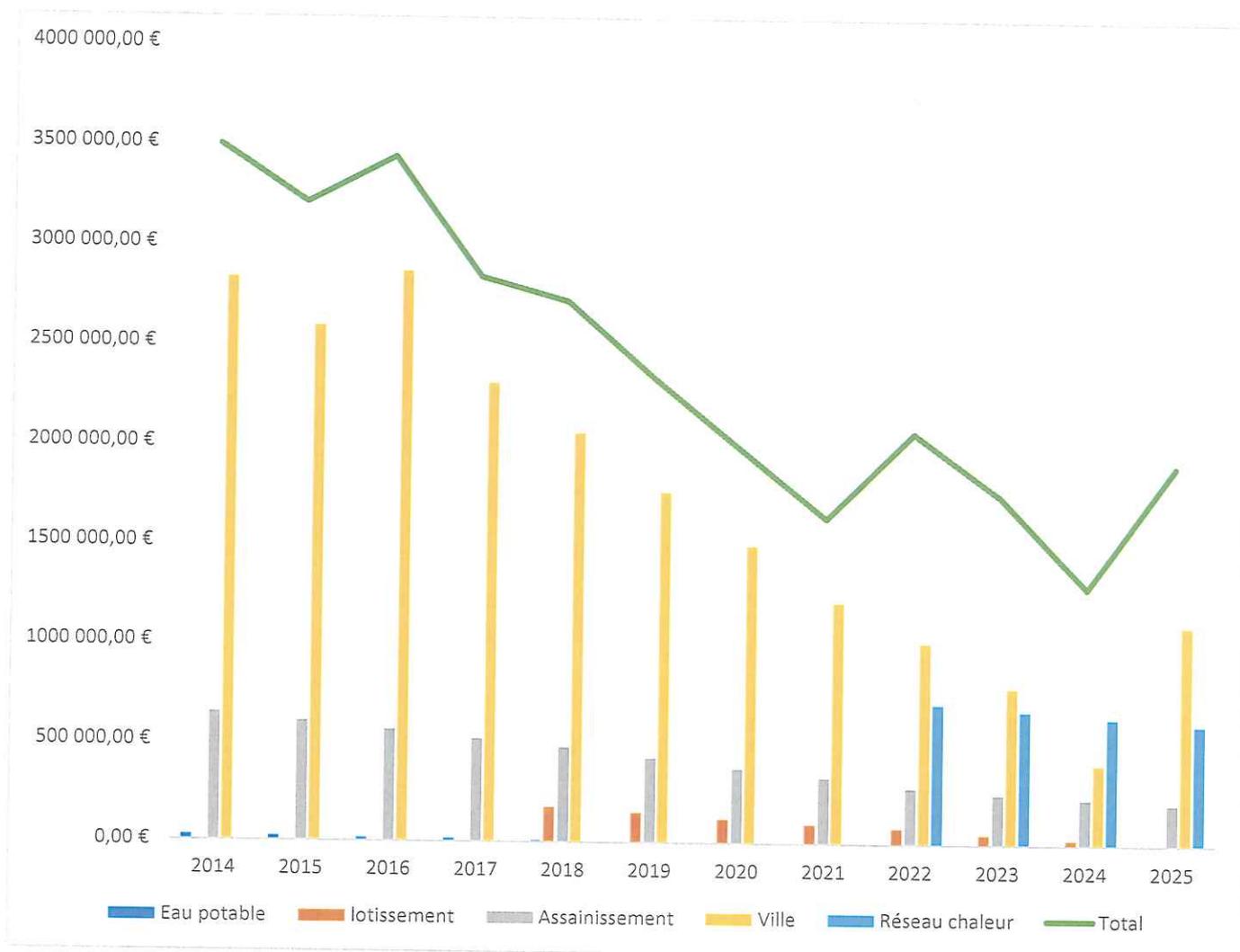
DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2023

CONSTATE pour le budget, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau et au résultat d'exploitation de l'exercice

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Enfin, pour être complet et éclairer les conseillers municipaux, J-P SAUGERAS commente un diaporama qui retrace l'ensemble des dettes restant à rembourser, tous budgets confondus.

Chacun pourra constater que l'endettement global est passé de 3.500.000 € lors de l'élection de Ph BRUGERE en 2014, à moins de 1.350.000€ de dettes cumulées au 1^{er} janvier 2025, et pour être sincère, ce graphique intègre déjà au 1^{er} janvier 2025, l'emprunt contracté récemment, pour démontrer que celui-ci ne met pas en péril la projection pour le 01/01/2026.



Ph BRUGERE étant revenu dans la salle, il remercie les élus pour ce vote à l'unanimité. Il indique que pour lui, le Compte Administratif, c'est le juge de paix, au sens où il ne s'agit pas des opérations annoncées mais des opérations réalisées.

Ainsi, depuis 2020, la Commune a approuvé plusieurs budgets primitifs très ambitieux, avec ces deux derniers exercices incluant un investissement de 4 millions d'€ ; aujourd'hui, chacun peut constater que ce n'était pas de la communication électorale, puisque la Commune a engagé 84% des dépenses d'investissement, tout en maîtrisant son endettement, tous budgets confondus, et globalement.

De facto, en intégrant les importants chantiers de l'eau potable et de l'assainissement, grâce à l'équipe des fonctionnaires et la complémentarité de la Diège, la collectivité a été un véritable moteur économique pour les entreprises de haute Corrèze, un soutien à l'activité et à l'emploi, tout en étant force de propositions environnementales. 2024 a donc été, après 2023, une excellente année.

Enfin, avec les subventions obtenues, les taux d'impôt locaux n'ont pas été modifiés, et l'endettement de la Commune a été divisé par 2,5.

DELIBERATION N° 2025-02-02-C COMPTE ADMINISTRATIF 2024- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Maire s'étant retiré, Jean Pierre SAUGERAS, Maire-Adjoint précise, que tous les élus ont été destinataires de documents lors de la convocation du Conseil municipal et donne connaissance du Compte Administratif 2024 du Service de l'Eau qui fait apparaître les éléments suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	165 570,66
Dépenses	134 077,83

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	338 569,36
Dépenses	618 261,87

Jean-Pierre SAUGERAS précise l'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, (le Maire s'étant retiré)

APPROUVE le Compte Administratif 2024 du budget annexe de l'eau potable

DELIBERATION N° 2025-02-02-D COMPTE ADMINISTRATIF 2024- BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire s'étant retiré, Jean Pierre SAUGERAS, Maire-Adjoint précise, que tous les élus ont été destinataires de documents lors de la convocation du Conseil municipal et donne connaissance du Compte Administratif 2024 du Service de l'Assainissement collectif qui fait apparaître les éléments suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	211 753,07
Dépenses	178 510,98

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	1 187 780,16
Dépenses	1 365 514,86

Jean-Pierre SAUGERAS précise l'investissement ; il s'agit principalement des travaux de renouvellement des réseaux de l'avenue de la Grange. Le 1^{er} adjoint rappelle que les travaux réalisés en 2024 n'ont pas nécessité de recours à un emprunt, que la surtaxe payée par les consommateurs pour financer le budget, reste inchangée, et que la dette à supporter a diminué.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, (le Maire s'étant retiré)

APPROUVE le Compte Administratif 2024 du budget annexe de l'assainissement collectif

DELIBERATION N° 2025-02-02-E- COMPTE ADMINISTRATIF 2024- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GARENNE-

Le Maire s'étant retiré, Jean Pierre SAUGERAS donne connaissance au Conseil Municipal du Compte Administratif 2024 du Budget Lotissement La Garenne qui fait apparaître les résultats suivants :

ARTICLE	INTITULE	CA 2024	ARTICLE	INTITULE	CA 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
6015	Frais de terrains		7015	Vente des lots MONTANT HT	
6045	achats prestations services		7488	participation GRDF	
605	Travaux aménagement des lots		7588		0,00
6358	Taxe aménagement				
6611	Intérêts emprunt	723,73			
6522	Reversement plus-value au Budget Ppal (8)		774	PEC du déficit par le budget ppal (9) HT	
65888		0,00			
002					
	S/TOTAL	0,00		S/TOTAL	0,00
608-043	Frais accessoires	723,73	796-043	Transfert intérêts emprunt	723,73
OPERATIONS D'ORDRE - 042			OPERATIONS D'ORDRE - 042		
71355	Reprise Stock initial (1)	94 160,93	71355	Stock final travaux (2)	
71355	Sortie total stock travaux (3)		71355	Stock final terrains aménagés (4)	94 884,66
71355	Sortie terrains aménagés vendus (5)	0,00			
	S/TOTAL	0,00		S/TOTAL	0,00
TOTAL		94 160,93	TOTAL		94 884,66
		0,00			95 608,39
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
001	Déficit reporté		001	Excédent reporté	854,67
1641	Remboursement emprunt (in fine en 2017=175 000)	25 000,00	1641	Emprunt	
168748	Avance remboursable BP		168748	Avance remboursable BP	
	S/TOTAL	0,00		S/TOTAL	0,00
		25 000,00			854,67
OPERATIONS D'ORDRE - 040			OPERATIONS D'ORDRE - 040		
3555	Stock final travaux (2)	0,00	3555	Reprise stock initial (1)	94 160,93
3555	Stock terrains aménagés (4)	0,00			0,00
		94 884,66	3555	Sortie stock final travaux (3)	0,00
			3555	Sortie stock lots vendus (5)	0,00
					0,00
	S/TOTAL	0,00		S/TOTAL	0,00
TOTAL		94 884,66	TOTAL		94 160,93
		119 884,66			95 015,60
			001	Excédent reporté	-24 869,06

prix de vente : 10,00 € HT le m2 - surface vendue 5 000 M2 sur un total de 15 102,50 m2

(6) La contrepartie au budget ppal est un mandat au C/27638

(7) La contrepartie au budget ppal est un TITRE au C/27638

(8) La contrepartie au budget ppal est un MANDAT au C/6748 montant TTC du BA:comptes 774+44571

(9) La contrepartie au budget ppal est un mandat au C/6521

Calcul du prix de revient avant la sortie de stock des terrains vendus :

Stock initial (c/3555) au 01/01/N :	94 160,93
+ Dépenses de fonctionnement N :	740,00
= Stock avant sortie des terrains vendus	94 900,93
Nb m2 de terrain à vendre au 01/01/N :	7703,5
coût de production au m2 :	12,31919647

Calcul du coût de sortie des terrains vendus :

Nombre de m2 de terrains vendus en N :	
Valeur de sortie des terrains vendus en N :	0,00

Calcul du stock final après sortie des stock des terrains vendus :

Stock final au 31/12/N :	94 900,93
Stock m2 au 31/12/N :	7 703,50

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A LA MAJORITE**, le Maire s'étant retiré **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du budget annexe du lotissement

DELIBERATION N° 2025-02-02-F COMPTE ADMINISTRATIF 2024- BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Le Maire s'étant retiré, Jean Pierre SAUGERAS, Maire-Adjoint précise, que tous les élus ont été destinataires de documents lors de la convocation du Conseil municipal et donne connaissance du Compte Administratif 2024 du Service du Réseau de chaleur qui fait apparaître les éléments suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	114 444,81
Dépenses	90 050,38

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	12 704,81
Dépenses	45 011,40

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, (le Maire s'étant retiré)

APPROUVE le Compte Administratif 2024 du budget annexe du réseau de chaleur

Après le vote Joël BEZANGER indique qu'il a été convié à une réunion avec la société exploitant le service, qu'il a pu poser diverses questions pour mieux appréhender le sujet ; Lors de ces échanges, il a été constaté que l'exploitant bénéficiait d'une large avance de trésorerie de la collectivité, qu'il ne doutait pas des compétences des agents qui intervenaient sur le site, pour l'approvisionnement, l'exploitation, la maintenance, et a pu démontrer au responsable régional, que la collectivité était en droit d'attendre, après cette période d'exploitation, que les coûts soient révisés.

Selon J BEZANGER, la machinerie fonctionne plutôt très bien, le coût du mégawattheure reste intéressant, notamment par rapport au mégawattheure du gaz, bien que cet écart entre bois et gaz se soit réduit par rapport aux études initiales présentées à l'époque par M BIGEREL du cabinet régional du CRER, avec qui il a pu échanger téléphoniquement.

Ainsi, J BEZANGER explique que le projet présenté à l'époque était pertinent, et qu'il le demeure. Cela dit, des pistes sont étudiées pour permettre d'envisager de diminuer le coût d'exploitation de la chaufferie.

Joël BEZANGER a déploré le manque de concurrence locale conduisant à faire appel à un exploitant qui a quasiment le monopole de ce secteur d'activité en haute Corrèze, et qu'il fallait envisager d'autres pistes d'exploitation pour permettre d'encore mieux user de cette belle réalisation, tout en permettant aux petits acteurs locaux, notamment ceux de la filière bois, de trouver une opportunité économique manifeste.

Ph BRUGERE indique que dans le cadre de l'Association des Maires Ruraux, il entend les mêmes constats de ces collègues, qu'il n'y a pas assez d'entreprises en capacité d'exploiter nos chaufferies publiques, si bien que le défaut de concurrence, fait qu'on peut légitimement étudier des alternatives collectives pour exploiter ces investissements publics.

Ainsi, Ph BRUGERE explique que sur le territoire de la Corrèze, il existe désormais plusieurs chaufferies comme le réseau de chaleur de Meymac, qu'il a rencontré les différents édiles de ses communes, et qu'il est envisagé une solution alternative permettant de mieux mutualiser le fonctionnement et les coûts induits, permettant de réaliser des économies de fonctionnement, mais aussi de consolider une filière économique locale.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP 2024 + DM	REALISE 2024
011	Charge à caractère général	86 583,48	86 045,26
6061	Fournitures non stockables	6 000,00	6 863,21
6068	autres matières et fournitures	38 400,00	38 710,70
61558	autres biens mobiliers	40 000,00	39 762,05
6156	maintenance	1 000,00	214,03
6262	frais de télécommunications	700,00	495,27
63512	taxes foncières	483,48	
023	Virement à la section d'investissement	45 306,59	
66	Charges financières	4 005,12	4 005,12
66111	intérêts sur emprunts	4 005,12	4 005,12
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		135 895,19	90 050,38

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

		BP 2024 + DM	REALISE 2024
701	ventes de produits finis et intermédiaires	78 000,00	73 943,35
74	Subvention d'exploitation	40 501,46	40 501,46
002	Résultat de fonctionnement reporté	17 393,73	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		135 895,19	114 444,81

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

		BP 2024 + DM	REALISE 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	45 011,40	45 011,40
1641	Emprunts	45 011,40	45 011,40
2318	immobilisations corporelles en cours	13 000,00	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		58 011,40	45 011,40

RECETTES

021	virement de la section fonctionnement	45 306,59	-
13	Subventions d'investissement	12 704,81	12 704,81
CEE			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		58 011,40	12 704,81

DELIBERATION N° 2025-02-03-A AFFECTATION DES RESULTATS 2024

- Budget général

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	4 466 102,04	
Dépenses	3 472 013,93	
Résultat de l'exercice	994 088,11	
Résultat antérieur reporté		
Résultat cumulé	994 088,11	affectation au 002

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	2 371 825,23	
Dépenses	2 613 098,03	
Résultat de l'exercice	-241 272,80	
Résultat antérieur reporté	-111 143,45	
Résultat cumulé	-352 416,25	affectation au 001

RESTES A REALISER

Recettes	1 497 857,50
Dépenses	875 279,05
Solde	622 578,45

Besoin de financement 270 162,20

A L'UNANIMITE,

DECIDENT D'AFFECTER LE RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT COMME SUIV
AFFECTATION de 352.416,25 € à la section d'investissement

Reprise à hauteur de **994 088,11 €** en résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement au budget primitif 2025

DELIBERATION N° 2025-02-03-B AFFECTATION DES RESULTATS 2024

- Budget annexe - Service de l'Eau

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	165 570,66		
Dépenses	134 077,83		
Résultat de l'exercice	31 492,83		
Résultat antérieur reporté	76 400,33		
Résultat cumulé	107 893,16	affectation au 002	pour 61 402,02

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	338 569,36	
Dépenses	618 261,87	
Résultat de l'exercice	-279 692,51	
Résultat antérieur reporté	319 236,15	
Résultat cumulé	39 543,64	affectation au 001
RESTES A REALISER		
Recettes	23 288,16	
Dépenses	109 322,94	
Solde	-86 034,78	
Résultat à reporter	-46 491,14	1068

A L'UNANIMITE**DELIBERATION N° 2025-02-03-C AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

- Budget annexe - Service de l'Assainissement

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	211 753,07	
Dépenses	178 510,98	
Résultat de l'exercice	33 242,09	
Résultat antérieur reporté	0,00	
Résultat cumulé	33 242,09	affectation au 002

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	1 187 780,16	
Dépenses	1 365 514,86	
Résultat de l'exercice	-177 734,70	
Résultat antérieur reporté	213 584,81	
Résultat cumulé	35 850,11	affectation au 001

RESTES A REALISER

Recettes	803 641,05	
Dépenses	290 097,92	
Solde	513 543,13	
Résultat à reporter	549 393,24	

A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2025-02-03-D AFFECTATION DES RESULTATS 2024

- Budget annexe – Réseau de Chaleur

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	114 444,81
Dépenses	90 050,38
Résultat de l'exercice	24 394,43
Résultat antérieur reporté	17 393,73
Résultat cumulé de l'exercice	41 788,16
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	12 704,81
Dépenses	45 011,40
Résultat de l'exercice	-32 306,59
Besoin de financement de la section investissement	-32 306,59
AFFECTATION DU RESULTAT	
L'excédent de la section de fonctionnement de	41 788,16 €
- sera affecté à hauteur de	32 306,59 €
pour couvrir le besoin de financement de la section investissement pour lequel un titre de recettes sera établi à l'article 1068	
- sera repris à hauteur de	9 481,57 €
en résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement ligne 002 recettes	

A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2025-02- 04 - Taux imposition communaux

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les propriétaires Meymacois reçoivent une taxe foncière calculée de la manière suivante : la valeur locative du bien immobilier calculée par les services de l'Etat, à laquelle est appliqué un taux d'imposition qui est voté par les élus du Conseil municipal.

De 1995 à 2021, l'Etat a modifié à la marge la valeur locative, la plus importante hausse ne dépassant pas 2% par an. Le gouvernement a décidé de revaloriser la valeur locative suite à l'évolution de l'inflation, et après la revalorisation de +3,9% en 2024, les propriétaires vont constater une nouvelle revalorisation cette année encore, les bases évoluent de 1,7% !

Ph BRUGERE propose de maintenir inchangés les taux votés depuis la dernière réforme, à savoir

	Bases prévisionnelles 2025	Taux %	Produit à taux constants
Taxe foncière sur le bâti	3 547 000 Contre 3 454 000 en 2024	44.32% inchangé	1 572 030 €
Taxe foncière non bâti	97 000 Contre 108 300 en 2024	111.40% inchangé	108 058 €
Taxe d'habitation	1 168 400 Contre 1 168 500 en 2024	10,84% inchangé	126 665 €

le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

DECIDE de maintenir pour 2025, les taux d'imposition communaux mentionnés dans ce tableau.

DELIBERATION N° 2025-02-05 A - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Philippe BRUGERE remercie tous les acteurs qui ont activement contribué à faire vivre le tissu associatif meymacois et constate que de nombreuses associations ont limité leurs demandes de versements de subventions aux besoins réels, en tenant compte d'une trésorerie suffisante.

M le Maire rappelle que les associations participent pleinement à l'attractivité de la Commune, et notamment aux bons chiffres démographiques, qui démontrent que la population rejoint une commune pour ses services publics, ses structures sportives et associatives, qu'il faut pleinement soutenir.

Suite au travail effectué par Catherine BEAUVY, adjointe en charge de la commission associative loisirs, elle invite les élus à voter le tableau de subventions 2025, en indiquant que si des associations venaient à avoir des besoins d'ici la fin de l'année, ou à mettre en place des activités non prévues lors de l'élaboration de leur budget 2025, qu'elles pourront solliciter la municipalité pour le versement d'un complément de subventions à verser, toujours sur la base préalable d'un descriptif des charges et recettes liées.

Par ailleurs, C BEAUVY indique que les subventions exceptionnelles étaient devenues récurrentes pour certaines associations, qu'elles avaient perdu leur caractère exceptionnel, et que l'approche du besoin de subvention avait quelque peu évolué.

ASSOCIATIONS	Date réception dossier	2024 attribuée	2024 except	2025 attribuée	2025 except
ABATTOIR BLUES		300 €			
ADSL SECHEMAILLES - Club d'aviron		500 €	300 €		
ANACR	08/02/2025	100 €		100 €	50 €
ARAM	28/01/2025	200 €		200 €	
ASCEM (école élémentaire)	10/02/2025	600 €	1 500 €	600 €	
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	14/02/2025	1 500 €		1 500 €	
AMICALE DU MONT-BESSOU	10/02/2025	200 €		200 €	200 €
AMICALE PETANQUE LOISIRS	13/02/2025	350 €		350 €	150 €
ANIMEY	29/01/2025	3 500 €		3 000 €	
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ABBAYE SAINT	10/02/2025	26 000 €		27 000 €	
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE POUR AD	22/02/2025	100 €		150 €	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG		100 €		100 €	
ASSOCIATION "LES ESPOIRS" - EREA - UNSS		100 €		0 €	
ASSOCIATION POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE "LA MEYMACOISE"	20/02/2025	200 €		200 €	
ASSOCIATION POUR LE PASTORALISME DE LA MONTAGNE LIMOUSINE	07/02/2025			à voir...PNR ?	
ASSOCIATION SPORTIVE LES BRUYERES DU	14/02/2025				500 €
ASSOCIATION LOISIRS ET SPORTS POUR TO	22/01/2025	100 €		100 €	
AU BEAU MILLIEU	NEANT	400 €		0 €	
CAM FOOTBALL	10/02/2025	7 200 €	1 500 €	7 200 €	1 500 €
CAM HANDBALL	17/02/2025	1 000 €		1 000 €	
CAM RUGBY	14/02/2025	6 200 €	1 000 €	6 200 €	
CAM TENNIS	14/02/2025	400 €		400 €	
CLUB D'ESCRIME DE HAUTE-CORREZE	13/02/2025	500 €		500 €	500 €
COLLECTIF DYNAMIQUE MEYMACOIS				0 €	
COMA	19/02/2025			200 €	
COMICE AGRICOLE CANTONAL	23/01/2025			350 €	
CLUB D'ASTRONOMIE DE HAUTE-CORREZE	13/02/2025				1 000 €
CULTIVER DEMAIN	14/02/2025			300 €	
DU BLEU DANS LE GRIS	07/02/2025	400 €	400 €	500 €	500 €
ECO TRIOUZOUNE	13/02/2025	300 €		300 €	200 €
FNACA	05/02/2025	100 €		100 €	
FEDERATIONS DES ASSOCIATIONS LAIQUES	13/02/2025			200 €	
FONDATION MARIUS VAZEILLES	14/02/2025	5 000 €	2 000 €	5 000 €	
FOSSILE FUTUR				0 €	
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE	NEANT			0 €	
GOUPIL OU FACE				0 €	
HAUTE CORREZE AIKIDO				0 €	
IMPROVISATION MEYMAC	11/02/2025			200 €	
JM France (JEUNESSES MUSICALES DE Franc	13/02/2025	100 €		100 €	
LA CRINIÈRE MEYMACOISE	13/02/2025	100 €		100 €	
LA FIESTA MEYMACOISE	13/02/2025	500 €		500 €	500 €
LA FOULEE MEYMACOISE	11/02/2025	300 €		300 €	
LA PETANQUE MEYMACOISE				0 €	
LA PLUME VOLANTE MEYMACOISE	NEANT			0 €	
LA PREVENTION ROUTIERE		80 €		80 €	
LA VALSE DU QI				0 €	
LES AMIS DE MEYMAC-PRES-BORDEAUX	27/01/2025	200 €		200 €	
LE PLANNING FAMILIAL		100 €		100 €	
LES CHOUPINOUS	31/01/2025			moins 1 an ex	
LES DOIGTS MEYMACOIS	10/02/2025	350 €		400 €	
LES ESPOIRS DU PLATEAU (EREA)				0 €	
LES CONCILIATEURS DE JUSTICE		100 €		100 €	
LES JEANNETTES ET CIE				0 €	
LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE LA CORREZE		100 €		100 €	
LE SON DES ARBRES				0 €	
LES PARALLELOS DU PLATEAU	13/02/2025			100 €	
L'ILE DES P'TITS ARTISTES	14/02/2025	100 €		100 €	
MAC TENNIS DE TABLE	10/02/2025	900 €		900 €	
MEYMAC FIT CLUB	11/02/2025				700 €
MOTO CLUB MEYMACOIS	19/02/2025	700 €	500 €	700 €	500 €
NEW DANCE	NEANT	150 €	100 €	0 €	
RACES OVINES DES MASSIFS SELECTION	18/02/2025	1 300 €		1 300 €	1 500 €
RADIO VASSIVIERE	14/02/2025	4 200 €		4 200 €	
SECOURS POPULAIRE					
SOCIETE COMMUNALE DES CHASSEURS	27/01/2025	150 €		150 €	
SOS-VIOLENCES-CONJUGALES					
TELE MILLEVACHES				0 €	
VIVANCES				0 €	
VMEH	06/02/2025	200 €		200 €	
TOTAL		64 980 €	7 300 €	65 580 €	7 800 €
		72 280 €		73 380 €	

Les membres du Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**, 3 élus ne participant pas au vote, Alain VERMOREL, Etienne COIGNOUX et Sandra CHARRIERE, du fait des fonctions qu'ils occupent au sein de certaines associations percevant des subventions communales,

VALIDENT le tableau présenté indiquant les subventions attribuées au titre de l'année 2025, ainsi que les enveloppes supplémentaires exceptionnelles.

DELIBERATION N° 2025-02-05 B – SUBVENTION CENTRE D'ART CONTEMPORAIN CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de la demande de subvention du Centre d'Art Contemporain au titre de l'année 2025, qui fait état de sa programmation annuelle. Il est proposé de souscrire cette convention.

Par ailleurs, Philippe BRUGERE remercie vivement l'implication collective des personnes qui oeuvrent au rayonnement de cette structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **DONNE** son accord pour souscrire pour 2025 une convention d'objectifs avec le Centre d'Art Contemporain de Meymac
 - **AUTORISE** le Maire à signer cette convention, et tous les actes y afférent
- DIT** qu'il s'engage à inscrire la subvention de 27.000 € au budget primitif 2025

DELIBERATION N° 2025-02-06 Objet : CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER

Jean-Pierre SAUGERAS, Maire-Adjoint, donne lecture au Conseil Municipal, d'une convention à intervenir avec le Groupement Syndical Forestier afin de promouvoir l'activité touristique et sportive sur le territoire communal, au titre de l'année 2025. Il indique que ce groupement syndical n'ayant pas de personnel approprié, la comptabilité, les affaires administratives, les sorties spécifiques des agents techniques de Meymac, sont effectuées par le personnel communal. Il est proposé que soit remboursé forfaitairement ces missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** (le Maire ne prenant pas part au vote car il est Président du GSF):

- **DONNE** son accord pour souscrire pour 2025 une convention avec le GSF
- **DIT** que le BP 2025 de la Commune à intégrer ces éléments,
- **AUTORISE** le Maire-Adjoint à signer cette convention.

DELIBERATION N° 2025-02-07 – BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Approbation de convention à souscrire avec la Commune pour 2025

Philippe BRUGERE rappelle aux élus que les services eau potable et assainissement collectif sont en gestion déléguée à la SAUR. Toutefois, lorsque la collectivité investit dans le renouvellement des réseaux, les employés communaux sont mobilisés de la procédure d'appel d'offre aux réunions de chantiers hebdomadaires, vérifient les factures, préparent le budget annexe d'investissement, ...

Ainsi, très concrètement, l'ingénieur de la Ville est mobilisé une demi-journée par semaine pour les suivis de chantiers, le contrôle des factures, la rédaction d'arrêtés de voiries, ... soit l'équivalent d'un dixième de son temps de travail hebdomadaire. De même, le comptable de la Commune passe l'équivalent d'une demi-journée de travail par quinzaine, pour le suivi et la gestion budgétaire et les subventions afférentes. Par ailleurs, le service communication et le secrétariat général sont eux aussi impactés pour informer les riverains de l'avancement du chantier et de ses incidences dans leurs déplacements quotidiens, gérer les différents actes administratifs et urbains afférents. Enfin, sachant qu'une procédure de délégation de service public arrive à son terme, si les élus font le choix de lancer une nouvelle procédure de délégation, une agente rédactrice de la Ville de Meymac sera mobilisée pour ces procédures pouvant elles aussi donner lieu à des frais spécifiques supportés par le budget communal alors que ces frais dépendent du budget annexe de l'assainissement.

En conséquence, pour l'exercice comptable de 2025, où les travaux sur le réseau d'eau dureront 6 mois, où sera étudiée la possibilité d'une nouvelle consultation pour délégation de service public, une convention est à souscrire entre la Commune et le Budget Annexe de l'Eau Potable, pour que dans un esprit de sincérité comptable, chaque dépense soit portée « forfaitairement » par le bon service.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE M le Maire à signer la convention à souscrire avec le Budget Annexe de l'Eau Potable relative aux mises à disposition d'agents territoriaux pour l'exercice comptable 2025,
AUTORISE le Maire à signer tous les actes qui en découleront

DELIBERATION N° 2025-02-08 – ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Maintien de l'organisation des temps scolaires pour la rentrée de septembre 2024

Alain VERMOREL, adjoint au Maire, explique que le conseil de l'école élémentaire du 13 mars 2025 a souhaité modifier l'organisation des temps scolaires de la semaine sur quatre jours à partir de la rentrée de septembre 2025. Il précise que cette organisation n'est pas de la volonté des élus, ces derniers devant suivre l'avis général émis. En effet, un questionnaire avait été remis aux familles et 2/3 de celles-ci étaient favorables à une réorganisation du temps scolaire. A VERMOEL rappelle que Meymac était la seule commune de Nouvelle Aquitaine avec deux écoles et deux fonctionnements différents et invite à suivre l'unanimité du Conseil d'école.

Il est donc proposé de modifier la grille hebdomadaire en place et de transmettre ce vote à l'Inspecteur Académique des Services de l'Education Nationale pour qu'il puisse prendre une décision finale.

Le conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE M le Maire à transmettre l'organisation du temps scolaires au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Violette JANET-WIOLAND demande s'il y aura une incidence pour les horaires des garderies, notamment le mercredi, et Sandra CHARRIERE demande s'il y aura une conséquence pour le repas du déjeuner. A VERMOREL répond que les services vont s'adapter, et qu'il sera donné une priorité aux couples dont les deux parents travaillent, car il est impossible de dépasser le seuil de 42 enfants par exemple pour la garderie.

**DELIBERATION N° 2025-02- 09 : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION
D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

En application de l'Article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, vu notamment son article L.332-23-1°, et considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

Sur proposition de Monsieur le Maire, **A L'UNANIMITE**, le Conseil municipal

DECIDE les recrutements suivants par référence au grade d'adjoint technique :

a) **ESPACE JEUNES :**

- Nécessité de recruter 1 saisonnier :

1 personne à plein temps aux vacances scolaires du printemps

1 personne à plein temps du 28/04 au 02/05

2 personnes à plein temps en juillet

1 personne à plein temps en août

b) **ECOLE - CENTRE DE LOISIRS**

3 personnes à plein temps aux vacances scolaires du printemps

2 personnes à plein temps du 28/04 au 02/05

1 personne à plein temps en juillet

1 personne à plein temps en août

c) **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :**

- Utilité de recruter 4 saisonniers à temps plein, tous trois par référence au grade d'adjoint technique, respectivement sur les mois de juin, juillet, août, et le dernier sur la période juillet août

PRECISE que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 382 indice majoré 352, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

DELIBERATION N° 2025-02- 10

CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE 2023 – 2025

- Mise à jour des actions et demande de modification du contrat

**REPORTEE APRES PASSAGE EN COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE**

DELIBERATION N° 2025-02-10 – SYNDICAT DE LA DIEGE

Constructions des lignes de télécommunications électroniques Résidence Séniors

Philippe BRUGERE, Maire, précise que le Syndicat de la Diège possède à présent la compétence pour réaliser les travaux de ce type. Monsieur le Maire rappelle que la Commune a demandé aux services du Syndicat de la DIEGE de bien vouloir procéder à l'extension des lignes de télécommunications concernant l'affaire citée en objet.

Monsieur le Maire informe que, par lettre en date du **21 Janvier 2025**, le Président du Syndicat lui a fait part des éléments financiers concernant ce projet ; Ph BRUGERE expose que la commune serait redevable au Syndicat de la Diège, après réception des travaux, d'une participation d'un montant de 100 % des travaux (hors taxes) exécutés soit :

Montant estimatif des travaux HT exécutés : **8 500 € HT**

Fonds de concours de 100 % : **8 500 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- DECIDE d'inscrire au budget une participation communale estimée à 100 % du montant hors taxe de cette opération soit la somme de **8 500 €**
- PRECISE que ce fonds de concours sera bien entendu calculé sur le montant des travaux réellement réalisés.
- DONNE tous pouvoirs à leur Maire pour réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

DELIBERATION N° 2025-02-11- RAMPE DE SKATE

Approbation du projet, demande d'une aide à la Mutuelle Sociale Agricole et à la Caisse d'Allocation Familiale

Alain VERMOREL, Adjoint au Maire, rappelle que la Commune a déjà sollicité le soutien de la CAF de la Corrèze pour ce projet d'accès à la rampe de skate, et informe le Conseil que ce dossier est reporté par la CAF, à une commission de ce mois de juin. M l'adjoint au Maire indique qu'il y a donc lieu de candidater pour intégrer un changement dans le prévisionnel financier.

Par ailleurs, l'adjoint au Maire précise qu'il peut être également sollicité le concours de la MSA sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE le projet d'accès à la rampe de skate d'un montant de 6.353,11 € TTC

SOLLICITE le concours financier de la CAF et de la MSA

APPROUVE le tableau de financement suivant :

DEPENSES HT		RESSOURCES HT	
Travaux accès Rampe de skate	4792.80 €	CAF (40%)	2117.70 €
Matériel	501.46 €	MSA (40%)	2117.70 €
		Commune de Meymac (20%)	1058.85 €
TOTAL	5294,26 €	TOTAL	5294,26 €

DONNE TOUS POUVOIRS à M le Maire ou à son adjoint délégué en cas d'absence, pour l'avancement de ce dossier.

DELIBERATION N° 2025-02-12 – A - PAVILLON HLM **Demande avis de Corrèze Habitat sur cession d'un immeuble**

Ph BRUGERE indique avoir été saisi par la Préfecture et Corrèze Habitat pour une vente d'un logement locatif social, par son occupant, au 12 allée de pré Poissac.

M le Maire propose de ne pas s'opposer à cette cession, puisque l'acquéreur potentiel sera contraint de réaliser des travaux d'amélioration, la commune ayant déjà à restaurer son propre parc immobilier locatif.

Sur proposition de M le Maire, VOTE A L'UNANIMITE

NE S'OPPOSE PAS A LA VENTE du logement locatif de Corrèze Habitat sis 12 allée de pré Poissac

DELIBERATION N°2025-02- 12 B – BAIL COMMERCIAL local rdc Bruyère Limousine

Jean-Pierre SAUGERAS, Maire-adjoint, rappelle que la Commune a fait l'acquisition de l'immeuble dit « La Bruyère Limousine », ensemble immobilier composé d'un commerce, d'appartements et d'un garage. Il est proposé désormais de souscrire un bail précaire pour Juillet et Août 2025, pouvant se transformer en bail commercial 3/6/9, avec l'association Bande d'Artisans.

M SAUGERAS précise qu'il n'y a pas nécessité de créer un règlement de copropriété pour répartition des charges, le locataire ayant un compteur électrique et un compteur d'eau spécifiques.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer le montant du loyer à demander.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE le bail précaire et commercial à intervenir à compter du 01/07/2025 jusqu'au 31/08/2025

FIXE le montant du loyer à 250 € par mois pour la période de juillet et août 2025

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DELIBERATION N° 2025-02- 12 C URBANISME Numérotation de voies

Jean-Pierre SAUGERAS rappelle que la collectivité s'était engagée à une numérotation des habitations qui ne l'étaient pas encore. Au cas présent, le 1^{er} adjoint fait état de quelques numérotations complémentaires qu'il convient d'attribuer **Rue du Champ Merlan :**

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - Parcelle XY 777, N° 2 | Parcelle XY 896, N° 4 |
| - Parcelle XY 880, N° 6 | Parcelle XY 879, N° 8 |
| - Parcelle XY 878, N°10 | Parcelle XY 877, N°12 |
| - Parcelle XZ 63, N° 11 | Parcelle XZ 374, N°9 |
| - Parcelle XZ 369, N°7 | Parcelle XZ 27 f, N°5 |
| - Parcelle XZ 113, N°3 | Parcelle XZ 221, N°1 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** la numérotation proposée ci-dessus.
- **AUTORISE** M le Maire à faire les démarches nécessaires.

DELIBERATION N°2025-02- 12 D – ACQUISITION FONCIERE Moulin du Tan

Philippe BRUGERE, Maire, indique qu'il y a l'opportunité d'acquérir pour réserve foncière, la parcelle XW n°351 au lieu-dit Moulin du Tan, d'une contenance de 5797 m², au prix de 1500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée XW n°351 au prix de 1500€

CHARGE l'étude de Me FEYSSAC des formalités afférentes,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DELIBERATION N° 2025-02- 13 CESSION MATERIEL COMMUNAL Service Technique - Vente de matériel - Année 2025

Vu l'article L.2211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les biens qui ne font pas partie du domaine public font partie du domaine privé,

Vu l'article L2112-1 du même code relatif aux biens mobiliers, article qui énumère les biens relevant du domaine public et du domaine privé, et notamment les véhicules de la commune, qui, selon l'article précité, ne présentent pas un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique,

Vu que la procédure de déclassement, liée à la domanialité publique, ne s'applique pas aux véhicules communaux,

Vu que ces biens, conformément à l'article L.2221-1 du même code, sont gérés selon les règles générales du Code civil et les règles particulières applicables aux personnes publiques qui en sont propriétaires,
Vu que la vente de véhicules communaux, l'article L.2241-1 du CGCT dispose que le conseil municipal est compétent pour décider de l'opération qu'il autorise par délibération, le maire étant chargé d'exécuter cette opération au titre de l'article L.2122-21 du CGCT, la vente se déroule alors de la même manière qu'entre deux personnes privées,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- qu'elle l'avait autorisé à mettre aux enchères trois engins ne correspondant plus aux besoins du Centre Technique Municipal, voir devenu vétuste,
- qu'une publication a été diffusée sur le site internet de la commune, publication précisant le matériel, la possibilité de le visiter, et le terme de la consultation pour la remise des offres, soit le 14 mars 17h.

Vu la délibération de mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire le pouvoir de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ; au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés ; Vu les offres arrivées sous plis cachetés, et considérant qu'il faut attribuer la vente aux meilleures offres, sans autre distinction,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

ACCEPTE les ventes citées ci-dessus aux prix indiqués :

- tractopelle attribué à M Yassin EL KIRET au prix de 9.000 €
- minipelle attribuée à à l'entreprise Couderc au prix de 21.600 €
- remorque attribuée à Maxime GAUDY au prix de 7.010 €

DIT que les acquéreurs prennent possession des biens en l'état où ils se trouvent le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ces cessions.

DELIBERATION N°2025-02-14- A- BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Philippe BRUGERE rappelle qu'une Commission des Finances a eu lieu le mercredi 12 mars. Le Compte Administratif 2024 a été étudié et un budget primitif a été proposé. A partir de là, le budget primitif présenté en Commission a pu être retravaillé pour être adressé à l'ensemble des élus pour le Conseil permettant à chacun de mieux appréhender ce dossier et si besoin d'adresser des questions en amont de la séance.

J-P SAUGERAS présente le budget primitif 2025 en le comparant au précédent BP, tout en rappelant les dépenses réelles du Compte Administratifs. Il est proposé d'approuver le BP 2025 qui s'équilibre à 4.962.588,11 € en fonctionnement :

Chapitres	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 24/25
011	1.372.000	1.177.055,17	1.351.500	-1,5%
012	1.750.000	1.628.719,46	1.869.000	+6,8%
Péréq°	25.500	25.544,00	27.000	+5,9%
65	472.450	383.187,62	518.000	+9,6%
66	45.000	16.542,87	45.000	=
67	1.000	430,00	1.000	=
68	154.039,81		123.278,79	-20%
Vrmt	207.366,21		1.027.309,32	+395%
Dép =	4.027.406,02	3.472.013,93	4.962.588,11	+23%
résultat			994.088,11	
64	20.000	32.321,08	15.000	-25%
70	169.500	168.509,50	172.000	+1,5%
73	2.885.000	2.568.250,85	2.545.000	-11,8%
74	860.900	1.170.071,47	1.075.500	+24,9%
75	112.000	405.962,75	145.000	+29,5%
77	0	95.980,37	0	=
042	25.006,02	25.006,02	16.000,00	-36%
Recet =	4.063.400	4.466.102,04	4.962.588,11	+22,1%

Et d'approuver la section d'investissement qui s'équilibre à 4.020.977,61 € :

DEPENSES d'investissement	Report 2024	Nouveaux Crédits	TOTAL BP 2025
Résultat ant reporté		352.416,25	352.416,25
Emprunts en cours		160.000,00	160.000,00
Cautions		2.000,00	2.000,00
Fonds de concours		20.000,00	20.000,00
Logiciels et migration Magnus		8.800,00	8.800,00
Acquisition terrains et bâtis		60.138,31	60.138,31
Intégration tx régie		16.000,00	16.000,00
Acquisition de matériel	1.739,07	93.150,00	94.889,07
Acquisition matériel CTM		117.200,00	117.200,00
Cinéma travaux	90.727,45		90.727,45
Cinéma Photovoltaïque	2.100,00	65.000,00	67.100,00
Bruyère Limousine (mur)		15.000,00	15.000,00
Espace Jeunes (porte garage)		4.800,00	4.800,00
Centre de Loisirs		7.500,00	7.500,00
Local « restau du cœur »		3.500,00	3.500,00
Local « ADMR »		2.000,00	2.000,00
Eclairage Led Stades		62.000,00	62.000,00
Cour Ecole et parcours équilib		288.000,00	288.000,00
Vestiaires Féminins		215.000,00	215.000,00
Maison Médicale MO	60.247,56		60.247,56
Maison Médicale Construc°		865.000,00	865.000,00
CAC menuiseries	31.444,78	220.000,00	251.444,78
Ressourcerie		5.000,00	5.000,00
Alarme Vidéo	2.895,00		2.895,00
Cloches et vierge à l'enfant		11.800,00	11.800,00
Marché voirie 2025		349.894,00	349.894,00
Déplacement feux tricolores	3.359,29		3.359,29
Trottoirs Ave de la grange		20.000,00	20.000,00
Voirie accès maison séniors		8.000,00	8.000,00
Etude et travaux places	515.501,60	35.000,00	550.501,60
MO réseaux eaux pluviales	3.592,42		3.592,42
Réhabilitation réseaux e p	163.671,88	31.500,00	195.171,88
Compteur enedis centre ancie		2.000,00	2.000,00
Réfection pluviales soubise		38.000,00	38.000,00
Remplacement éclairage pblc		67.000,00	67.000,00
TOTAL	875.279,05	3.145.698,56	4.020.977,61

RECETTES d'investissement	Report 2024	Nouveaux Crédits	TOTAL BP 2025
Virement de la SF		1.027.309,22	1.027.309,22
Cautions		500,00	
Emprunt	950.000,00		950.000,00
Amortissements		123.278,79	123.278,79
Remboursement TVA 2023		113.000,00	113.000,00
Acompte FCTVA 2024		270.000,00	270.000,00
Subventions	547.857,50	989.032,00	1.536.889,50
TOTAL	1.497.857,50	2.523.120,11	4.020.977,61

De fait, Jean-Pierre SAUGERAS indique que si tous les travaux venaient à être réalisés avant fin 2025, et sous réserve qu'il n'y ait pas notification de subventions nouvelles, il n'y a pas utilité de recourir à un emprunt, celui déjà souscrit et non versé serait suffisant.

VOTE DU BP 2025 du budget principal de la Commune : A LA MAJORITE, Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD et Sandra CHARRIERE s'abstenant

Philippe BRUGERE estime que la Commune investit fortement pour maintenir ou créer de nouveaux services à la population, permettant ainsi, de contribuer à l'évolution positive de la démographie, mais aussi, aux entreprises locales de démontrer leurs savoir-faire. Tous ces travaux permettent de conforter la Ville de Meymac comme un bourg important en Haute Corrèze. De même, ces travaux sont réalisés tout en diminuant de manière très importante l'endettement communal, puisque la dette de la Ville est largement inférieure à celles des communes de la strate, permettant de ne pas modifier le taux des impôts locaux depuis 2014.

DELIBERATION N°2025-02-14- B- BUDGET PRIMITIF DE L'EAU POTABLE

Philippe BRUGERE présente le BP 2025 de l'eau potable. Ce budget n'a pas d'endettement.

Jean-Pierre SAUGERAS précise les dépenses de fonctionnement qui s'équilibrent à 215.964,15€ et l'investissement de 427.121,56 €, rappelant que malgré cet investissement d'une enveloppe « exceptionnelle », la surtaxe payée par les usagers reste inchangée.

Les documents relatifs au budget primitif de l'eau potable sont en annexe,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

ADOPTE le Budget Primitif du budget annexe de l'eau potable

Ph BRUGERE rappelle que le réseau de la Ville de Meymac permet par solidarité, de livrer de l'eau à trois communes voisines, et qu'il est nécessaire, globalement, de conforter nos ressources.

M le Maire précise également que des travaux seront à prévoir dans les années à venir à la station de la Feuillade, mais chacun peut constater que le budget de l'eau potable, qui ne supporte plus d'endettement, a les capacités à financer ces futurs travaux, sans avoir à modifier normalement le prix de l'eau, qui reste l'un des plus corrects, à service équivalent, en Corrèze. En ce sens, Ph BRUGERE indique avoir poursuivi la politique d'investissement de ses prédécesseurs, et que cette politique relative à l'eau potable, a été bénéfique pour tous les usagers meymacois.

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES		BP 2025	
2	excédent antérieur reporté	61 402,02	
70111	Vente eau	110 000,00	
758	Produits divers (frais de contrôle)	17 000,00	
777/042	Subventions virées au résultat de l'exercice	27 562,13	
TOTAL RECETTES		215 964,15	
DEPENSES		BP 2025	
6156	maintenance	25 000,00	CTRL POTEAUX INCENDIE
6226	honoraires	22 000,00	
6282	Frais de gardiennage	3 000,00	
6588	charges diverses de gestion courante (dont impayés en cours	25 000,00	
66111	intérêts des emprunts	-	
678	autres charges exceptionnelles (factures irrécouvrables)	20 000,00	
22	dépenses imprévues	5 135,35	
6811/042	dotations aux amortissements	109 249,30	
23	autofinancement complémentaire de la section investissement	6 579,50	
TOTAL DEPENSES		215 964,15	

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES		RAR 2024	NOUVEAUX CREDITS	BP 2025
001	résultat antérieur reporté		39 543,64	39 543,64
21	virement de la section fonctionnement		6 579,50	6 579,50
1068	Affectation du résultat		46 491,14	46 491,14
13111/13	Agence de l'eau - réhabilitation des réseaux		107 900,00	107 900,00
1313/13	DETR recherche en eau potable	6 885,00		6 885,00
2315/041	TVA sur TRAVAUX 2025		55 236,49	55 236,49
2762/27	TVA sur TRAVAUX 2025	16 403,16	38 833,33	55 236,49
28131/040	amortissements bâtiments d'exploitation		208,07	208,07
28135/040	amortissements bâtiments d'exploitation		317,00	317,00
28138/040	amortissements autres constructions		33,00	33,00
28151/040	amortissements installations complexes spécialisées		47 449,98	47 449,98
28153/040	amortissements réseaux d'adduction d'eau		58 423,25	58 423,25
28156/040	amortissements service de distribution d'eau		2 818,00	2 818,00
TOTAL RECETTES		23 288,16	403 833,40	427 121,56

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RAR 2024	NOUVEAUX CREDITS	BP 2025
139111/040	quote part subventions virées au résultat de l'exercice		7 924,00	7 924,00
139118/040	quote part subventions virées au résultat de l'exercice		100,00	100,00
13913/040	quote part subventions virées au résultat de l'exercice		17 671,13	17 671,13
13918/040	quote part subventions virées au résultat de l'exercice		1 867,00	1 867,00
2111/21	Convention captage		2 000,00	2 000,00
2315/23 op 25	Extension BTA réservoir de Lavaur et du Janoueix	10 904,00		10 904,00
2315/23 op 47	réhabilitation des réseaux	90 234,94	28 000,00	118 234,94
2315/23 op 25	recherche en eau potable	8 184,00	110 000,00	118 184,00
2315/23 op 25	Raccordement maisons des séniors et médicale		70 000,00	70 000,00
2315/23 op 25	travaux divers		25 000,00	25 000,00
2762/041	TVA sur TRAVAUX 2025		55 236,49	55 236,49
TOTAL DEPENSES		109 322,94	317 798,62	427 121,56

DELIBERATION N°2025-02-14- C- BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Philippe BRUGERE rappelle le projet d'investissement de l'avenue de la Grange, que celui-ci se poursuit et qu'il permettra de mieux collecter les eaux usées, raison pour laquelle l'Agence de L'eau a soutenu ce projet. Monsieur le Maire précise qu'avec les subventions obtenues de l'Agence de l'Eau, ce très important chantier est réalisé sans emprunt nouveau, la dette de ce service continuant de diminuer.

De son côté, Jean-Pierre SAUGERAS présente les dépenses et recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à 237.054,09 € et l'investissement « historique » qui se poursuit, de 1.389.959,57 €, rappelant que malgré cet investissement d'une enveloppe de travaux, la surtaxe payée par les usagers reste inchangée

Les documents relatifs au budget primitif de l'assainissement collectif sont en annexe,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

ADOpte le Budget Primitif du budget annexe de l'assainissement collectif

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT -

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

SECTION EXPLOITATION		
RECETTES		
		BP 2025
2	Résultat antérieur reporté	33 242,09
70611	Redevances d'assainissement	105 000,00
7063	Contribution de la commune	23 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	14 000,00
777/042	amortissement subvention investissement	61 812,00
	TOTAL RECETTES	237 054,09
DEPENSES		
		BP 2024
61528	entretien et réparation	30 000,00
6226	Honoraires	15 000,00
6228	Rémunération eaux pluviales	25 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00
6588	Charges diverses gestion courante (dont impayés en cc	18 000,00
66111	Intérêts	7 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	7 665,33
6811/042	Dotations amortissements	127 860,94
23	Virement en investissement	3 527,82
	TOTAL DEPENSES	237 054,09

SECTION INVESTISSEMENT

	RECETTES	RAR 2024	NOUVEAUX CREDITS	BP 2025
1	Résultat antérieur reporté		35 380,11	35 380,11
21	Virement de la section fonctionnement		3 527,82	3 527,82
1068	Affectation de résultat			-
				-
13111	Subvention STEP des gardes - Agence de l'eau	6 698,40		6 698,40
13111	Subvention réhabilitation des branchements - Agence	717 360,00		717 360,00
13111	Subvention réutilisation des eaux usées - Agence	9 200,00		9 200,00
1318	Subvention réutilisation des eaux usées - région	18 400,00		18 400,00
1313	Subvention STEP des gardes - Département	3 633,00		3 633,00
1313	Subvention réhabilitation des branchements - Département		96 200,00	96 200,00
				-
2315/041	TVA sur travaux 2025		185 849,65	185 849,65
				-
2762/27	TVA sur travaux 2025	48 349,65	137 500,00	185 849,65
				-
28131/040	dotation amortissements		2 408,24	2 408,24
28151/040	dotation amortissements		88 273,96	88 273,96
28153/041	dotation amortissements		37 178,74	37 178,74
	TOTAL RECETTES	803 641,05	586 318,52	1 389 959,57

	DEPENSES	RAR 2024	NOUVEAUX CREDITS	BP 2025
				-
139111/040	quote part sur subvention transférée au bilan		33 889,00	33 889,00
13912/040	quote part sur subvention transférée au bilan		263,00	263,00
13913/040	quote part sur subvention tranférée au bilan		26 049,00	26 049,00
139188/040	quote part sur subvention tranférée au bilan		1 611,00	1 611,00
				-
1641/16	emprunts		24 000,00	24 000,00
1678/16	autres emprunts (remboursement avance Agence de l'Eau)		3 200,00	3 200,00
				-
2315/23	op 23 Etude réutilisation des eaux usées	14 360,88		14 360,88
2313/23	op 50 Travaux station des gardes	16 037,40		16 037,40
2315/23	op 51 renouvellement réseaux + avenue de la Grange	259 699,64	135 000,00	394 699,64
2315/24	op 23 raccordement maisons des séniors et médicale		200 000,00	200 000,00
2315/23	op 23 travaux divers		490 000,00	490 000,00
				-
2762/041	TVA sur travaux 2025		185 849,65	185 849,65
	TOTAL DEPENSES	290 097,92	1 099 861,65	1 389 959,57

DELIBERATION N°2024-02-14-D- BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE LA GARENNE

Jean-Pierre SAUGERAS indique que le budget primitif du lotissement de la Garenne a été construit sur les recommandations des agents de la Direction Générale des Finances Publiques, du fait des écritures spécifiques de stock notamment. M le 1^{er} adjoint rappelle la volonté de ne pas modifier le prix des parcelles restant à lotir, l'éventuel déficit sera constaté au terme de la vente de l'ensemble des lots.

Ainsi, le BP 2025 s'équilibre à 114.829 € en fonctionnement, et à 119.753,72 en investissement (principalement des écritures de stock).

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

ADOpte le Budget Primitif du budget annexe du Lotissement

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LA GARENNE

BC 37003							
ARTICLE	INTITULE		BP 2025	ARTICLE	INTITULE		BP 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
OPERATIONS REELLES				OPERATIONS REELLES			
6015	Frais de terrains			7015	Vente des lots MONTANT HT		13 380,00
6045	achats prestations services			7488	participation GRDF		
605	Travaux aménagement des lots			7588			0,00
6358	Taxe aménagement						
6611	Intérêts emprunt						
6522	Reversement plus-value au Budget Ppal (8)			774	PEC du déficit par le budget ppal (9) HT		6 564,34
65888			0,00				
002							
		S/TOTAL	0,00			S/TOTAL	0,00
608-043	Frais accessoires		0,00	796-043	Transfert intérêts emprunt		0,00
OPERATIONS D'ORDRE - 042				OPERATIONS D'ORDRE - 042			
71355	Reprise Stock initial (1)		94 884,66	71355	Stock final travaux (2)		
71355	Sortie total stock travaux (3)			71355	Stock final terrains aménagés (4)		94 884,66
71355	Sortie terrains aménagés vendus (5)		19 944,34				
		S/TOTAL	0,00			S/TOTAL	0,00
TOTAL			114 829,00	TOTAL			94 884,66
			114 829,00				114 829,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS REELLES				OPERATIONS REELLES			
OO1	Déficit reporté		24 869,06	OO1	Excédent reporté		
1641	Remboursement emprunt (in fine en 2017=175 000)			1641	Emprunt		
168748	Avance remboursable BP			168748	Avance remboursable BP		4 924,72
		S/TOTAL	0,00			S/TOTAL	0,00
			24 869,06				4 924,72
OPERATIONS D'ORDRE - 040				OPERATIONS D'ORDRE - 040			
3555	Stock final travaux (2)	0,00		3555	Reprise stock initial (1)	0,00	94 884,66
3555	Stock terrains aménagés (4)	0,00	94 884,66	3555	Sortie stock final travaux (3)	0,00	0,00
				3555	Sortie stock lots vendus (5)	0,00	19 944,34
		S/TOTAL	0,00			S/TOTAL	0,00
TOTAL			94 884,66	TOTAL			114 829,00
			119 753,72				119 753,72
				OO1	Excédent reporté		0,00
prix de vente : 10,00 € HT le m2 - surface vendue 5 000 M2 sur un total de 15 102,50 m2 (6) La contrepartie au budget ppal est un mandat au C/27638 (7) La contrepartie au budget ppal est un TITRE au C/27638 (8) La contrepartie au budget ppal est un MANDAT au C/6748 montant TTC du BA:comptes 774+44571 (9) La contrepartie au budget ppal est un mandat au C/6521							
Calcul du prix de revient avant la sortie de stock des terrains vendus :							
	Stock initial (c/3555) au 01/01/N		94 884,66				
	+ Dépenses de fonctionnement N:						
	= Stock avant sortie des terrains vendus		94 884,66				
	Nb m2 de terrain à vendre au 01/01/N :		6365,5				
	coût de production au m2 :		14,90608122				
Calcul du coût de sortie des terrains vendus :							
	Nombre de m2 de terrains vendus en N :		1338				
	Valeur de sortie des terrains vendus en N :		19 944,34				
Calcul du stock final après sortie des stock des terrains vendus :							
	Stock final au 31/12/N:		74 940,32				
	Stock m2 au 31/12/N:		5 027,50				

DELIBERATION N°2024-02-14-E- BUDGET PRIMITIF RESEAU DE CHALEUR

Jean-Pierre SAUGERAS indique que le budget primitif du Réseau de chaleur a été construit sur les recommandations des agents de la Direction Générale des Finances Publiques, du fait des écritures spécifiques.

M le 1^{er} adjoint indique qu'il s'équilibre à 143.826,52 € en fonctionnement, et à 119.753,72 € en investissement, Ainsi, le BP 2025 s'équilibre à 114.829 € en fonctionnement, et à 77.611,27 en investissement (principalement le remboursement de l'emprunt souscrit sur 15 ans).

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**
ADOpte le Budget Primitif du budget annexe du Réseau de Chaleur de la Ville de Meymac

RESEAU DE CHALEUR

BUDGET PRIMITIF 2025
SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP 2024 + DM	REALISE 2024	BP 2025
011	Charge à caractère général	86 583,48	86 045,26	94 810,00
6061	Fournitures non stockables	6 000,00	6 863,21	6 000,00
6068	autres matières et fournitures	38 400,00	38 710,70	46 000,00
61558	autres biens mobiliers	40 000,00	39 762,05	42 000,00
6156	maintenance	1 000,00	214,03	300,00
6262	frais de télécommunications	700,00	495,27	510,00
63512	taxes foncières	483,48		
023	Virement à la section d'investissement	45 306,59		45 304,68
66	Charges financières	4 005,12	4 005,12	3 711,84
66111	intérêts sur emprunts	4 005,12	4 005,12	3 711,84
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		135 895,19	90 050,38	143 826,52

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

		BP 2024 + DM	REALISE 2024	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	17 393,73		9 481,57
701	ventes de produits finis et intermédiaires	78 000,00	73 943,35	74 000,00
74	Subvention d'exploitation	40 501,46	40 501,46	60 344,95
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		135 895,19	114 444,81	143 826,52

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

		BP 2024 + DM	REALISE 2024	BP 2025
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté			32 306,59
16	Emprunts et dettes assimilées	45 011,40	45 011,40	45 304,68
1641	Emprunts	45 011,40	45 011,40	45 304,68
2318	immobilisations corporelles en cours	13 000,00	-	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		58 011,40	45 011,40	77 611,27

RECETTES

021	virement de la section fonctionnement	45 306,59	-	45 304,68
1068	Excédent de fonctionnement			32 306,59
13	Subventions d'investissement	12 704,81	12 704,81	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		58 011,40	12 704,81	77 611,27

IV – QUESTIONS DIVERSES :

En l'absence de question, M le Maire lève la séance à 22H45.

La secrétaire de Séance,



Marie-Hélène CHAUQUET

